

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
4 mars 2021
Français
Original : anglais et français

Commission économique pour l'Afrique
Forum régional africain pour le développement durable
Septième session
Brazzaville (en ligne), 1^{er} – 4 mars 2021

Point 10 de l'ordre du jour*
Examen et adoption des messages clefs

Septième session du Forum régional africain pour le développement durable : résumé, messages clefs et Déclaration de Brazzaville

Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement du Congo, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le système des Nations Unies, ont organisé, du 1^{er} au 4 mars 2021, la septième session du Forum régional africain pour le développement durable au Grand Hôtel Kintele, à Brazzaville, dans un format hybride permettant une participation en personne et en ligne.¹
2. Le Forum a réuni plus de 1800 participants, notamment des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 54 États membres de la CEA, d'organes intergouvernementaux, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.
3. La section III ci-dessous contient un résumé des délibérations, y compris

* ECA/RFSD/2021/1/Rev.2.

¹ Ont été associées à ce processus, en tant que partenaires, les entités du système des Nations Unies suivantes : Bureau de la coordination des activités de développement, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Volontaires des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce.



des principales questions débattues et des messages clefs émanant du Forum.

A. Contexte

4. Le Forum s'est tenu dans le contexte du nouveau défi de développement mondial posé par la pandémie de COVID-19, qui a mis en lumière de graves vulnérabilités et inégalités structurelles en Afrique. La pandémie a aggravé les risques climatiques, économiques et sanitaires existants, menaçant sérieusement la réalisation des objectifs de développement du continent. Même avant la pandémie, l'Afrique n'était déjà pas sur la bonne voie, et dans certains cas régressait, en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Dans ce contexte, il était nécessaire de redoubler d'efforts pour accélérer la mise en œuvre et en élargir la portée dans le créneau étroit de la Décennie d'action, afin d'exécuter en Afrique, par des actions et des investissements transformateurs, les deux programmes de développement qui se renforcent mutuellement.

5. La septième session du Forum régional africain pour le développement durable a été l'occasion d'engager un dialogue et de proposer des solutions pour traduire en actes la proclamation de faire des années 2020 une décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 74/4. En conséquence, le Forum régional a été conçu comme un rassemblement orienté vers l'action permettant aux États membres et aux autres parties prenantes de délibérer et de convenir de solutions et d'actions transformatrices, en mettant particulièrement l'accent sur les moyens de mieux progresser vers des économies plus résilientes pour une prospérité partagée afin d'atteindre les objectifs des deux programmes.

B. Thème et activités de la session

6. La septième session s'est tenue sur le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ce thème est étroitement lié à celui de la réunion de 2021 du forum politique de haut niveau sur le développement durable, à savoir « Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19, qui favorise les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable : ouvrir une voie inclusive et efficace vers la réalisation du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable ».

7. Les principales activités menées au cours du Forum ont été les suivantes :

a) Suivi et examens régionaux des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cette fin, le Forum a entrepris un examen de l'objectif 1 (Mettre fin à l'extrême pauvreté), de l'objectif 2 (Faim zéro), de l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), de l'objectif 8 (Travail décent et croissance économique), de l'objectif 10 (Inégalités réduites), de l'objectif 12 (Consommation et production durables), de l'objectif 13 (Action pour le climat), de l'objectif 16 (Paix, justice et institutions fortes) et de l'objectif 17 (Partenariats pour le développement durable) de l'Agenda 2030, en conjonction avec les objectifs correspondants de l'Agenda 2063 ;

b) Apprentissage par les pairs, y compris mutualisation des approches, des expériences et des enseignements tirés de la réalisation d'examen nationaux et locaux volontaires et d'autres efforts visant à faire progresser la mise en œuvre intégrée des deux programmes ;

c) Recensement et évaluation des lacunes, des problèmes et des possibilités qui se présentent dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) Définition des actions transformatrices, des engagements, des moyens d'action, des partenariats et des mesures que les pays devraient adopter pour répondre au COVID-19 et s'en remettre, et pour mieux aller de l'avant en accélérant la mise en œuvre des deux programmes au cours de la décennie 2021-2030 ;

e) Détermination et formulation des priorités, des options stratégiques et des recommandations de l'Afrique sous forme de messages clefs, afin d'éclairer et d'accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et d'apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021 (New York : 6-15 juillet 2021) ;

f) Table ronde sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au service d'une reprise résiliente et durable après la crise de COVID-19 et pour réaliser les objectifs de la décennie d'action en Afrique ;

g) Dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains ;

h) Les travaux des principaux segments du Forum ont été enrichis par des manifestations préparatoires et parallèles qui se sont tenues en marge de celui-ci.² Parmi ces manifestations figuraient la troisième session du Forum régional africain pour la science, la technologie et l'innovation ; un atelier préparatoire régional pour les examens nationaux volontaires et les examens locaux volontaires africains ; un atelier préparatoire et de développement des capacités à l'intention des grands groupes et d'autres parties prenantes d'Afrique et une séance sur la Plate-forme régionale de collaboration pour l'Afrique.

I. Ouverture de la session

8. La séance d'ouverture était modérée par le Directeur de la Division de la technologie, des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles de la CEA, Jean-Paul Adam. Le journaliste Gyldas Mayela était le maître de cérémonie.

9. La session a été officiellement ouverte par le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, qui a souligné l'intensité et le caractère passionné des délibérations du Forum.

10. Des déclarations liminaires ont été prononcées par le Ministre zimbabwéen de la fonction publique, du travail et de la protection sociale et Président du bureau sortant de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, M. Paul Mavima ; la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed ; le Président du Conseil économique et social, M. Munir Akram ; le Commissaire au développement économique, au commerce, à l'industrie et aux mines de la Commission de l'Union africaine, M. Albert Muchanga ; la Ministre congolaise du tourisme et de l'environnement, M^{me} Arlette Soudan-Nonault ; et, enfin, le Vice-Premier ministre congolais chargé de la fonction publique, de la réforme de l'État, du travail et de la sécurité sociale, M. Firmin Ayessa, représentant le Président de la République.

11. M. Mavima a remercié le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso, d'avoir accueilli la septième session du Forum régional africain pour

² Voir <https://www.uneca.org/fr/arfsd/2021>.

le développement durable, en cette année où notre action avait été rythmée par la pandémie de COVID-19. Présentant les travaux et les réalisations du Bureau de la sixième session du Forum régional, il a mentionné le pilotage réussi de la session, qui avait conduit à l'adoption de messages clés et de la Déclaration de Victoria Falls sur la Décennie d'action et de réalisations des Nations Unies en faveur du développement durable en Afrique, ainsi que l'adoption et l'exécution d'un plan d'action pour mettre en œuvre les résultats prioritaires du Forum. Avec le soutien de la CEA et de ses partenaires, le Bureau avait présenté les résultats du Forum régional lors du Forum politique de haut niveau de 2020, chargé la CEA de faire établir une feuille de route stratégique pour la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique, et facilité la réalisation des examens volontaires locaux, notamment par l'élaboration de lignes directrices régionales. M. Mavima a exprimé sa confiance dans la capacité et les compétences du Bureau de la septième session du Forum, qui était présidé par le Congo. Il a déclaré que 2020 s'était avérée être une année de défis énormes, et que la pandémie de COVID-19 continuait de ravager les économies du monde entier et de faire dérailler la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Il s'est félicité du lancement des vaccins, mais s'est fait l'écho des appels croissants à l'Afrique pour qu'elle utilise ses capitaux et ses ressources humaines afin de développer ses propres solutions médicales, y compris la production de vaccins. Il a défini les priorités qui devraient être examinées par le Bureau de la septième session pour mettre en œuvre les résultats du Forum régional. Ces priorités étaient notamment les suivantes : a) favoriser un changement des mentalités des populations afin de mettre au point des solutions locales ; b) explorer et adopter de manière agressive des stratégies efficaces de mobilisation des ressources qui soient ancrées dans les richesses du continent ; c) amener les Africains à prendre leur destin en main ; d) favoriser un nouveau mode de développement inclusif pour améliorer les conditions de vie de la majorité des populations ; et e) utiliser les résultats du forum sur la science, la technologie et l'innovation pour réduire la fracture technologique. M. Mavima a également appelé au déploiement et à l'adoption de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, mise au point par la CEA et ses partenaires, et a imploré tous les délégués et participants de jouer leur rôle dans l'élaboration d'un plan d'action mondial à suivre par l'Afrique pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

12. M^{me} Songwe a tout d'abord remercié le Gouvernement et le peuple congolais de l'excellent accueil qu'ils avaient réservé au Forum dans les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19. Elle a souligné que le choc massif et brutal produit par cette pandémie sanitaire sans précédent, et les mesures prises pour la surmonter, avaient plongé l'économie mondiale dans une grave récession. Elle a indiqué que la CEA avait estimé la contraction économique en Afrique due au COVID-19 de 8 % dans le meilleur des cas et de 9 % dans le pire des cas. Elle a aussi souligné que l'Afrique dépensait déjà 2 % pour faire face aux conséquences des changements climatiques, et que la pandémie de COVID-19 avait créé un déficit d'environ 345 milliards de dollars. Elle a noté que la question cruciale de la dette a été abordée lors de deux conférences organisées par la CEA avec les ministres africains des finances, en mars 2020. Les délibérations de ces conférences ont abouti à un appel à la suspension du paiement de la dette pour tous les pays en développement : l'Initiative de suspension du service de la dette. Cette initiative a été adoptée par le G20 et a bénéficié à une trentaine de pays. M^{me} Songwe a souligné que, si le moratoire sur la dette est important pour accroître les liquidités des pays, seuls les pays à faible revenu en bénéficient, et non les pays à revenu intermédiaire comme le Congo. Elle a en outre fait remarquer que la CEA, de concert avec les ministres africains, réclamait une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (DTS) d'environ 25 milliards de dollars qui profiterait à tous les pays africains et serait répartie équitablement par quotas. Elle a plaidé pour une réaffectation de ces DTS, car cette nouvelle injection de liquidités pourrait contribuer à lutter contre l'aggravation de la pauvreté. Les DTS pourraient donner la possibilité d'accéder à des

fonds convertibles qui permettraient aux petites et moyennes entreprises informelles de rester en activité et de relancer l'économie. Elle a en outre noté que, si les pays développés avaient déjà dépensé 20 % de leur produit intérieur brut (PIB) en nouvelles liquidités pour lutter contre la crise, ce chiffre n'était que de 2 % et 6 % pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, respectivement. Concernant la reconstruction en mieux, M^{me} Songwe a donné l'exemple du fleuve Congo pour illustrer l'immense richesse et le grand potentiel de l'environnement, mais aussi sa fragilité, car le bassin du Congo et ses tourbières sont parmi les plus grands puits de carbone de notre planète. Elle a souligné la nécessité de préserver ce « poumon vert » et d'envisager des solutions basées sur la nature en augmentant les emplois dans le secteur agroforestier et l'écotourisme, tout en promouvant des chaînes de valeur durables. Elle a indiqué qu'une étude sur les investissements verts menée par la CEA avait montré que les investissements dans les énergies renouvelables et les solutions basées sur la nature pouvaient créer 250 % d'emplois supplémentaires et 450 % de valeur ajoutée de plus que les investissements traditionnels basés sur les hydrocarbures, et a insisté sur la nécessité de mobiliser les financements nécessaires. Elle a fait remarquer que le Fonds bleu offrait un vecteur de développement dans cette direction. Elle a en outre mis en exergue la nécessité d'investir dans les technologies de l'information et de la communication pour permettre à l'Afrique de réaliser son potentiel. Elle a en outre exhorté les pays du continent à réfléchir ensemble aux demandes qui seront formulées lors de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et à ce que le système des Nations Unies, les organisations de la société civile et les gouvernements poursuivent ce débat en y incluant la question des femmes, qui est fondamentale.

13. M^{me} Mohammed a remercié le Président et la population congolaise d'avoir accueilli la septième session du Forum régional africain pour le développement durable. Elle a répété que COVID-19 ruinait les plans visant à atteindre les objectifs de développement durable. Quelque 100 000 Africains sont morts du virus, et l'Afrique est confrontée à sa première récession en 25 ans. Le continent est toujours aux prises avec diverses crises régionales, ainsi qu'avec des conflits et des violences, dont une récente épidémie d'Ebola en Guinée. Cependant, il existe un espoir et la possibilité d'exploiter toutes les capacités de l'Afrique et le potentiel de ses 226 millions de jeunes pour tracer une nouvelle voie, avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 comme guides. M^{me} Mohammed a présenté quatre pistes de réflexion pour orienter les délibérations du Forum : a) l'appel du Secrétaire général à faire des vaccins contre le COVID-19 un bien public mondial, accessible à tous, partout, ainsi que le rôle du mécanisme COVAX ; b) s'attaquer au manque de financement de la plupart des pays africains pour répondre de manière adéquate à la crise, en notant que la CEA a estimé que l'Afrique avait besoin de 100 milliards de dollars par an pendant trois ans pour faire face aux conséquences sanitaires et socioéconomiques de la crise ; c) la nécessité d'élaborer un modèle économique juste qui englobe les énergies renouvelables, des infrastructures vertes et résistantes et une numérisation inclusive, tout en protégeant les ressources naturelles ; et d) le repositionnement du système régional de développement des Nations Unies, combiné à la réforme de l'Union africaine, qui a établi une base beaucoup plus solide pour soutenir les États membres dans leurs efforts de développement durable. Elle a conclu en soulignant qu'avec le pouvoir des femmes, des jeunes, des technologies de pointe et des innovations, les Africains pourraient être les moteurs d'un changement transformateur au cours des dix prochaines années.

14. M. Akram a déclaré que le Programme 2030 restait le schéma directeur pour parvenir à un développement durable aux niveaux régional et mondial. Or, les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable ont été gravement touchées par la pandémie de COVID-19. Il a rappelé que les économies africaines s'étaient durement ressenties de la pandémie du fait de leurs vulnérabilités, de l'aggravation des inégalités, de la réduction des ressources financières et des récessions. M. Akram a énoncé trois priorités qui devraient aider à se remettre de la

pandémie de COVID-19 et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : la mobilisation de ressources financières pour la réalisation des objectifs de développement durable, les investissements dans des infrastructures durables et la promotion de la science et de la technologie. Pour ce qui est du financement de la reprise après la crise du COVID-19 et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il a mis en évidence cinq possibilités d'action : a) l'allègement et la restructuration de la dette extérieure de l'Afrique ; b) l'émission de 500 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) ; c) l'élargissement des subventions concessionnelles aux économies africaines à revenu intermédiaire ; d) la mobilisation par les pays développés de 100 milliards de dollars par an pour financer les mesures de lutte contre les changements climatiques, comme ils s'y sont engagés dans le cadre de l'Accord de Paris ; et e) la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique et la restitution des fonds aux pays d'origine.

15. M. Muchanga a transmis aux participants les salutations de Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine. Il a dit que le COVID-19 avait posé des problèmes pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063, et que le thème de la septième session du Forum régional venait à point nommé, car la pandémie de COVID-19 avait perturbé les systèmes de développement durable, qu'il fallait reconstruire. Les progrès du développement durable en Afrique ont été mitigés. Par exemple, la pauvreté a diminué, mais avec la pandémie de COVID-19, elle connaît une recrudescence. La dette africaine a bondi à 70 % de son PIB. Le ratio de la dette par rapport au PIB devrait probablement dépasser 100 % dans au moins sept pays africains. Par conséquent, la mobilisation des ressources intérieures reste d'importance cruciale, et l'orateur a indiqué que les pays doivent se fixer comme objectif de mobiliser et de consacrer au moins 75 % de leurs ressources intérieures au développement durable. Pour accroître la mobilisation des ressources nationales, une stratégie consisterait à réduire au minimum les flux financiers illicites, qui font perdre 59 milliards de dollars par an. Une autre serait de renforcer la collecte des recettes, par laquelle 100 milliards de dollars sont perdus chaque année. L'Afrique a consacré 10 milliards de dollars à l'acquisition de vaccins COVID-19 dans le cadre de l'Initiative pour l'approvisionnement en médicaments en Afrique. La Banque africaine d'import-export a mis en place une garantie de 2 milliards de dollars pour l'achat de vaccins et s'est engagée à porter ce montant à 5 milliards de dollars. Toutes ces initiatives témoignent de la volonté de l'Afrique de distribuer les vaccins COVID-19 sur toute l'étendue du continent, sans laisser personne de côté. M. Muchanga a déclaré que le Forum régional africain pour l'administration durable joue un rôle essentiel dans le renforcement des processus communs de mise en œuvre, de suivi, d'examen, d'établissement de rapports et de mobilisation de ressources du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, comme l'indique clairement le cadre Union africaine-Nations Unies pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La quatrième conférence annuelle de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, en décembre 2020, a souligné l'importance d'une coopération forte entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en ces temps de la pandémie de COVID-19. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la Banque africaine de développement et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement, établit des rapports annuels sur le développement durable en Afrique depuis 2017, pour fournir une évaluation intégrée des progrès et de dynamiser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. M. Muchanga a demandé que les délibérations du Forum débouchent sur des recommandations permettant d'aller vers une Afrique verte et résistante, et vers une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

16. M^{me} Soudan-Nonault a remercié le Président congolais pour l'esprit d'initiative dont il avait fait preuve. Elle a également remercié la CEA et l'équipe de pays des Nations Unies au Congo d'avoir contribué à l'organisation de la septième session du Forum régional africain pour le développement durable. Elle a rappelé

qu'il restait 10 ans à l'Afrique pour atteindre les objectifs de développement durable et 3 ans pour atteindre les objectifs énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le manque de ressources techniques et financières demeurait le principal obstacle à la bonne exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Soulignant à nouveau l'importance capitale que revêt le bassin du Congo, le deuxième plus grand puits de carbone au monde, M^{me} Soudan-Nonault a prié la communauté internationale de contribuer à sa préservation. Elle a déclaré que le monde ne pouvait pas atteindre les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris sans protéger le bassin du Congo. Celui-ci couvrait 220 kilomètres carrés de forêt et séquestrait 30 milliards de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui représentait trois ans d'émissions mondiales. Les messages clés adoptés par les participants au Forum orienteraient les travaux du forum politique de haut niveau de 2021 et serviraient de base pour élaborer les politiques et les mesures de mise en œuvre du Programme 2030 et l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional.

17. Le Vice-Premier Ministre congolais chargé de la fonction publique, de la réforme de l'État, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa, représentant le Président de la République, s'est réjoui du choix porté sur le Congo pour accueillir la septième session du Forum régional africain pour le développement durable. Il a appelé l'attention sur l'objectif du Forum, qui consistait à faire progresser la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, deux programmes complémentaires. En outre, il a déclaré que la session du Forum régional se tenait dans une année marquée par une conjoncture sans précédent née de la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, il s'est félicité du thème du Forum, intitulé « Mieux construire l'avenir : Vers une Afrique résiliente et verte pour assurer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », et en a relevé la pertinence. Le monde avait fait de nombreuses réalisations en matière de développement durable depuis la signature de la Convention internationale pour la protection des oiseaux de 1950 jusqu'à l'Accord de Paris de 2015, en passant par la conférence des Nations Unies qui avait conduit à la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Grâce à diverses initiatives qu'il avait prises sous la houlette de son Président, Denis Sassou Nguesso, le Congo figurait parmi les pays les plus actifs dans la lutte contre les changements climatiques. Le Congo avait créé le Fonds bleu pour le bassin du Congo. En juin 2018, le pays avait également lancé un projet de lutte contre les changements climatiques établissant ses préoccupations liées à ceux-ci dans le cadre des priorités nationales relatives au développement. Le Congo s'était déjà lancé dans la mise en place de l'économie numérique. Compte tenu de la faiblesse de leurs bases industrielles, la plupart des pays africains avaient la possibilité de promouvoir l'industrialisation verte en adoptant des technologies moins polluantes dans le cadre d'une stratégie de développement industriel visant à réaliser un développement durable.

II. Résumé et messages clefs

18. On trouvera ci-après une synthèse des tendances et questions principales et des messages clefs, y compris des recommandations issues des présentations et des débats ayant eu lieu durant de la septième session du Forum régional. Les messages clés comprennent les priorités, les options stratégiques et les recommandations de l’Afrique en vue d’éclairer et d’accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, ainsi que d’apporter une contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2021.

A. **Table ronde de haut niveau sur l’action transformatrice et l’investissement pour mieux construire l’avenir après la crise de COVID-19 en faveur d’une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l’Agenda 2063** [point 2 de l’ordre du jour]

1. **Contexte**

19. La table ronde de haut niveau sur le thème du Forum a donné le ton des délibérations ultérieures sur les questions figurant à l’ordre du jour de la septième session.

2. **Débat et tendances**

20. Les intervenants ont fait observer que, malgré des progrès notables dans certains domaines, l’Afrique restait en retard dans la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l’Agenda 2063.

21. Autant l’Afrique était touchée de manière disproportionnée par les changements climatiques et leurs conséquences, autant demeurerait la source majeure des ressources nécessaires à la préservation de l’environnement mondial : la protection de ces ressources relevait donc de la responsabilité partagée de la communauté mondiale.

22. Sans intervention efficace, la pandémie de COVID-19 menaçait de paralyser les efforts de développement durable et de tarir les sources de financement.

23. Les aspects sanitaires des deux programmes étaient particulièrement menacés et nécessitaient des engagements financiers plus importants et un rang de priorité plus élevé, notamment des efforts résolus pour mettre fin aux flux financiers illicites et la création d’un fonds bleu pour l’Afrique.

24. L’innovation, la technologie et la formation inclusive aux nouvelles compétences, avec la participation des femmes et des jeunes, pourraient libérer le potentiel vert de la région et favoriser la transformation économique. La Zone de libre-échange continentale africaine pourrait jouer un rôle essentiel dans cette entreprise.

3. **Messages clefs**

25. À l’issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) En tant que continent possédant le deuxième plus grand puits de carbone au monde, source majeure des ressources nécessaires pour sauver l’environnement mondial, l’Afrique ne devrait pas supporter seule le coût de la préservation de ces importantes ressources pour le bien commun mondial ;

b) Les entités du système des Nations Unies sont invitées à faire campagne pour que l’Afrique soit récompensée pour sa contribution à la

protection du patrimoine mondial ;

c) Outre un soutien général, un soutien ciblé devrait être fourni pour la protection du bassin du Congo et pour les partenariats régionaux et mondiaux axés sur cette région ;

d) La Commission de l'Union africaine et la CEA devraient explorer les sources de nouvelles ressources financières et les moyens d'y accéder, par exemple par le biais de l'allègement de la dette ;

e) La Commission de l'Union africaine devrait continuer à réunir les ministres de l'environnement et les ministres des finances et de la planification afin de réaliser un programme de relance durable en Afrique.

B. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et sur la lutte contre la crise de COVID-19 aux niveaux régional et sous-régional [point 4 de l'ordre du jour]

1. Contexte

26. Chaque année, le Forum procède à un examen factuel des progrès accomplis aux niveaux régional et sous-régional en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En 2021, cet examen a également pris en compte les défis posés par la persistance de la crise de COVID-19.

2. Débat et tendances

27. Le Forum a noté que l'Afrique était en voie d'atteindre un seul des objectifs de développement durable, à savoir l'objectif 14, et qu'elle avait bien progressé sur un autre, l'objectif 10. Le rythme actuel des progrès sur tous les objectifs restants était très lent ou stagnant.

28. La croissance du PIB avait faibli sous l'impact de la pandémie de COVID-19, qui avait été particulièrement sévère sur les transferts de fonds, de même qu'elle avait ralenti le rythme de la réduction de la pauvreté. En conséquence, les déficits budgétaires et la dette augmentaient et des mesures efficaces de gestion de la dette s'imposaient d'urgence pour permettre au continent d'avancer avec succès.

29. Des améliorations avaient été constatées dans des domaines tels que l'espérance de vie, la scolarisation et les taux d'alphabétisation, quoique plus lentes que souhaité, et la proportion de femmes dans les parlements était comparable à la moyenne mondiale ; en revanche, la prévalence de la sous-alimentation, la faible couverture des dispositifs officiels de protection sociale et les niveaux élevés de violence fondée sur le genre demeuraient préoccupants.

30. Il fallait faire davantage pour garantir l'accès à l'énergie et à l'électricité propres et il était urgent d'investir dans les secteurs verts, ce qui permettrait également de créer davantage d'emplois.

31. Les ressources marines africaines étaient comparativement moins polluées que celles d'autres régions, mais il fallait faire plus pour assurer l'exploitation durable des stocks de poissons du continent.

32. La démocratie était menacée dans certaines sous-régions d'Afrique et le niveau de perception de la corruption était élevé ; des investissements dans des domaines clés tels que la santé et la gouvernance étaient absolument nécessaires.

33. Il a été demandé à la CEA de soutenir les pays africains dans l'utilisation de la boîte à outils de planification intégrée et d'établissement de rapports pour surveiller et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de

développement durable et leur alignement sur l'Agenda 2063.

3. Messages clefs

34. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les investissements dans des domaines clefs tels que la santé de la procréation, la santé mentale, les soins de santé primaires, l'éducation et la qualité de la gouvernance doivent être accrus afin de stimuler la croissance, de lutter contre les inégalités de revenus et de réduire les penchants pour la recherche de rentes ;

b) Les entités étatiques et non étatiques devraient mettre en place des mesures visant à garantir l'extraction et l'utilisation durables des ressources naturelles et à promouvoir les investissements dans la numérisation et les technologies modernes afin d'accroître la productivité, de combler la fracture numérique, de stimuler l'innovation et d'accélérer la croissance ;

c) Il faut appliquer des mesures de gouvernance, de paix et de sécurité, en suivant une approche axée sur l'être humain ;

d) Les gouvernements devraient mettre en place des mesures visant à stimuler la mobilisation des ressources intérieures en s'efforçant d'augmenter les sources de revenus, d'élargir les assiettes fiscales et d'endiguer la corruption et les flux financiers illicites ;

e) Les gouvernements et les partenaires de développement devraient favoriser un climat plus propice et des partenariats élargis pour la science, la technologie et l'innovation en faveur du développement durable ;

f) Les pays sont invités à utiliser la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, afin d'assurer la cohérence du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement.

C. Table ronde plénière sur la façon de satisfaire les besoins en données et en statistiques pour permettre une reprise durable, inclusive et fondée sur des preuves et pour mieux construire l'avenir après la crise de COVID-19 et réaliser les objectifs de la Décennie d'action [point 5 de l'ordre du jour]

1. Contexte

35. La table ronde était axée sur la nécessité d'améliorer les capacités d'utilisation des données, notamment des mégadonnées, pour répondre aux aspirations de développement du continent et assurer son redressement après la pandémie.

2. Débats et tendances

36. Le Forum a fait observer que les données et statistiques dont l'Afrique avait besoin pour son développement devaient obéir aux principes de qualité qui avaient été énoncés dans la Charte africaine de la statistique, à savoir : a) Pertinence (pour répondre aux besoins des utilisateurs) ; b) Granularité (c'est-à-dire fournir le plus de détails possible) ; c) Exactitude et fiabilité (être le reflet de la réalité) ; d) Continuité (c'est-à-dire la comparabilité dans le temps) ; e) Cohérence dans l'utilisation de concepts, de classifications, de terminologies et de méthodes reconnus et acceptés à l'échelle internationale ; f) Ponctualité ; g) Actualité (c'est-à-dire le reflet des événements et tendances actuels) ; et h) Spécificité (prise en compte des particularités africaines).

37. L'intégration des données à l'appui de la production de données de haute qualité restait un défi en Afrique. Les données de haute qualité étaient des biens

publics et leur production nécessitait le développement de nouvelles compétences et l'investissement de ressources publiques.

38. Le programme numérique était une priorité dans de nombreux secteurs, dont le secteur statistique. La crise de COVID-19 avait montré combien étaient importants les systèmes de numérisation pour la collecte d'une multitude de données, l'utilisation de sources de données jusqu'alors non disponibles pour alimenter les statistiques officielles existantes et l'introduction de gains d'efficacité dans la production, la compilation et la diffusion des statistiques.

3. Messages clefs

39. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les données et les informations sont des atouts majeurs pour le processus de développement de l'Afrique, car des données de haute qualité sont des conditions préalables à une bonne politique et au suivi et à l'évaluation appropriés de sa mise en œuvre ;

b) Des données de haute qualité devraient être ventilées par lieu, sexe, âge, handicap et autres caractéristiques de la population, en vue de réduire la fracture numérique et afin que nul ne soit laissé pour compte, en particulier les minorités et autres groupes vulnérables ;

c) La fourniture de données actuelles et ventilées par les systèmes statistiques nationaux est essentielle pour éclairer la réponse à la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des deux programmes ;

d) Malgré l'existence d'institutions statistiques solides, la collecte de données dans de nombreux pays africains reste médiocre et éparpillée entre plusieurs organismes de tutelle. Les États membres sont invités à abattre les cloisonnements existants afin d'accroître la collaboration et l'échange de données entre les bureaux nationaux de statistiques, les ministères, les centres universitaires, les organisations de la société civile et les centres continentaux et régionaux de données ;

e) Une prise de décision saine en matière de développement nécessite des bases de données solides, avec des informations opportunes, précises et ventilées sur les paramètres de développement. Étant donné l'importance de la volonté politique dans le processus de collecte des données, il est urgent que les gouvernements africains investissent dans l'infrastructure des données numériques et le développement des capacités.

D. Tables rondes plénières sur les actions et les examens menés aux niveaux national et local pour assurer une reprise durable et mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et sur l'examen de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : examens nationaux volontaires et apprentissage par les pairs pour renforcer la reprise après la crise du COVID-19 et la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 a) de l'ordre du jour]

1. Contexte

40. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le rôle des examens nationaux volontaires dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique.

41. Les examens nationaux volontaires étaient importants pour mieux polariser l'attention, notamment pour la concentrer sur la législation, pour

renforcer l'engagement des diverses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, les jeunes et les groupes vulnérables, et pour lancer des réformes dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la santé, l'eau, l'assainissement et les énergies renouvelables.

42. Avant la septième session du Forum, 45 États membres africains avaient procédé à des examens nationaux volontaires et les avaient soumis au Groupe de haut niveau sur le développement durable. Dix pays africains avaient prévu de soumettre des examens nationaux volontaires en 2021.

43. Le COVID-19 posait de graves problèmes entravant les progrès vers l'adoption de visions ambitieuses en matière de développement durable ainsi que le suivi des cadres mis en place pour ces visions et l'établissement de rapports y afférents.

2. Débats et tendances

44. Il a été relevé que l'Afrique avait déjà pris du retard dans la réalisation des objectifs de développement durable avant la crise actuelle et qu'elle présentait des vulnérabilités spécifiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la diversification économique et des systèmes de santé.

45. Compte tenu de ces problèmes, les examens nationaux volontaires étaient plus que jamais indispensables, car ils pouvaient permettre de mesurer l'incidence totale du COVID-19 pour la présenter, d'établir les plans de base nécessaires pour assurer un rebond durable et d'encourager le recours à un important apprentissage par les pairs entre les pays qui rencontrent des problèmes similaires.

46. La protection de l'enfance, qui s'inscrivait dans plusieurs objectifs de développement durable et n'était déjà pas suffisamment assurée avant le début du COVID-19, était entravée par la crise, la pauvreté, les inégalités et les déplacements. La question de la violence à l'égard des enfants n'était pas suffisamment traitée dans les examens nationaux volontaires.

47. Le fait de ne pas disposer de données exactes en temps voulu entravait la réalisation des examens nationaux volontaires.

48. Les organisations de la société civile constituaient le lien entre les visions et la mise en œuvre sur le terrain.

49. Les examens locaux volontaires étaient un outil important pour adapter les objectifs de développement durable aux contextes locaux au niveau des districts, des provinces et des municipalités et pour faciliter les examens nationaux volontaires.

3. Messages clefs

50. À la lumière des débats, les participants ont adopté les messages clefs suivants :

- a) Les États membres sont instamment invités à :
 - i) Continuer à respecter les engagements qu'ils ont pris en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, poursuivre les progrès louables qu'ils accomplissent en matière d'examen nationaux volontaires et continuer à faire preuve de franchise non seulement sur leurs réussites, mais aussi sur les problèmes qu'ils rencontrent et les domaines dans lesquels ils ont besoin d'assistance, afin de contribuer pleinement à l'apprentissage par les pairs ;
 - ii) Mettre à profit les enseignements tirés des examens nationaux volontaires antérieurs dans la réalisation de leur

deuxième, troisième et même quatrième examens nationaux volontaires ;

iii) Maintenir l'accent mis sur les politiques de développement socioéconomique durable à long terme et l'intégrer dans les dispositifs de lutte contre le COVID-19 ;

iv) Participer aux initiatives liées au forum politique de haut niveau, notamment à l'initiative « Amis des examens nationaux volontaires », présidée par le Mexique, pour faciliter l'analyse des examens nationaux volontaires et prendre les dispositions requises pour établir des rapports et mettre en place des laboratoires d'examens nationaux volontaires, qui permettent des échanges d'idées ;

v) Soumettre au forum politique de haut niveau des arguments en faveur de la promotion de la coopération internationale en matière de secours pour la lutte contre le COVID-19, de financement du développement durable et d'autres processus multilatéraux.

b) Le système des Nations Unies est instamment invité à :

i) Veiller à ce que les mesures mondiales, régionales et nationales de lutte contre la pandémie soient au nombre des principaux sujets de débats au forum politique de haut niveau de 2021 ;

ii) Renforcer les activités de sensibilisation aux droits et à la protection des enfants ainsi que le multilatéralisme en la matière ;

iii) Promouvoir l'apprentissage par les pairs, établir de nouveaux partenariats et aborder les problèmes spécifiques que l'Afrique rencontre et les possibilités qui s'offrent à elle au forum politique de haut niveau de 2021 ;

iv) Renforcer la capacité des États membres à produire des examens nationaux volontaires qui intègrent les examens locaux volontaires et d'autres priorités, notamment la croissance verte et résiliente, le commerce et l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;

v) Continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'appui spécifique et les ripostes socioéconomiques que l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et les commissions régionales apportent en matière de lutte contre le COVID-19.

E. Tables rondes plénières sur les actions et les examens menés aux niveaux national et local pour assurer une reprise durable et mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et sur l'examen de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : examens locaux volontaires et apprentissage par les pairs visant à soutenir l'action locale pour assurer la reprise et mieux construire l'avenir après la crise du COVID-19 et à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 b) de l'ordre du jour]

1. Contexte

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants ont examiné le rôle des examens locaux volontaires dans l'accélération de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient encouragés à procéder à des examens réguliers et sans exclusive, dirigés et contrôlés par le pays, des progrès accomplis aux niveaux national et infranational.

52. Les examens locaux volontaires étaient essentiels pour garantir l'appropriation, la responsabilité et l'engagement de toutes les parties prenantes, à toutes les échelles. Ils ont été décrits comme étant d'importants outils qui permettent la participation multipartite et la mobilisation en faveur de la mise en œuvre du Programme 2030.

2. Débats et tendances

53. On a noté que depuis plusieurs années les administrations locales mettaient en place des plans alignés sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

54. Les examens locaux volontaires menés à jour ont donné des résultats concrets.

55. Les processus d'examen ont renforcé la prise de conscience, l'appropriation et la participation des parties prenantes au niveau local ; les partenariats public-privé ; amélioré la collaboration entre administrations nationales et locales ; et la visibilité de l'importance de la prise en compte au niveau local des objectifs de développement durable et des besoins des administrations locales à cet égard.

56. Au nombre des principales contraintes relevées, on peut citer le caractère informel de l'économie locale, les capacités et les compétences des administrations locales, y compris la capacité financière nécessaire pour assurer la mise en œuvre, les lacunes et difficultés en matière de données et le suivi de l'impact des investissements.

57. Les finances des administrations locales, leur capacité à fournir des services et leurs infrastructures ont été durement éprouvées par la crise du COVID-19. Le processus d'examen local volontaire pourrait aider à se remettre de la pandémie.

3. Messages clefs

58. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) La CEA devrait compiler les meilleures pratiques mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID-19, qui pourraient permettre aux

autorités locales de renforcer et de soutenir les petites et moyennes entreprises du secteur informel ;

b) Il conviendrait de renforcer la collecte de données désagrégées pour garantir des politiques, une planification et des investissements plus efficaces, et mettre au jour les déséquilibres dans les communautés ;

c) Les partenariats public-privé devraient être renforcés pour mobiliser des financements et améliorer la coopération dans le processus d'examen local volontaire ;

d) L'évaluation comparative des prestations de services au niveau local est essentielle pour garantir l'inclusion dans la fourniture de services ;

e) Il faut donner la priorité au développement durable au travers de mécanismes d'encadrement renforcé et de gouvernance intégrée, sensibiliser aux objectifs de développement durable au niveau local et favoriser les débats entre les différentes parties prenantes et les différents secteurs, ainsi que leur participation.

F. Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : réunion parallèle sur le sous-thème de l'élimination de la pauvreté [point 7 a) de l'ordre du jour]

1. Contexte

59. Le sous-thème de l'élimination de la pauvreté couvre l'objectif de développement durable 1, à savoir éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063 et les moyens de mise en œuvre nécessaires pour réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au cours de la décennie 2020-2030.

2. Débats et tendances

60. Les participants ont estimé que, pour créer le grand nombre d'emplois bleus dont ont besoin les jeunes Africains semi-qualifiés, l'Afrique devait se pencher sur des secteurs économiques comme la construction et le logement, qui sont des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

61. Il ne saurait jamais y avoir de guerre victorieuse contre la pauvreté en Afrique sans bonne gouvernance.

62. La pandémie de COVID-19 a permis aux opportunistes de profiter des populations.

63. Conformément au principe de ne laisser personne de côté, il convient de repenser les stratégies visant à renforcer la capacité des catégories de personnes les plus à risque, comme les personnes âgées et les personnes handicapées, pour les aider à sortir de la pauvreté.

64. Certains ont fait valoir que le revenu minimum universel pourrait contribuer à accroître la productivité et les revenus. D'autres ont estimé qu'une telle option pourrait être dangereuse.

65. L'aide publique au développement devrait aller davantage aux pays les moins avancés.

3. Messages clefs

66. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Il faut reconnaître que les quelques progrès de l'Afrique vers la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ont été ralentis par la pandémie de COVID-19, qui a inversé quelques-uns des acquis obtenus, et que, par conséquent, les conditions ne sont pas réunies pour que le continent parvienne à réduire la pauvreté et à y mettre fin respectivement d'ici 2030 et 2063 ;

b) La production de données devrait être renforcée pour la mesure de la pauvreté et la formulation de politiques globales fondées sur des données empiriques ;

c) Les partenariats entre acteurs publics, privés et autres non étatiques devraient être renforcés pour progresser plus rapidement et réévaluer la solidarité internationale en tant que principe économique ;

d) Les mécanismes de coopération internationale devraient être renforcés pour améliorer l'accès des produits africains aux marchés, tirer parti de la Zone de libre-échange continentale en vue de la création de valeur ajoutée et de l'expansion des échanges, améliorer le bien-être et réduire la pauvreté ;

e) Les investissements publics et privés devraient être principalement axés sur la réduction de la pauvreté et la création d'emplois autour d'une combinaison de la production manufacturière à forte intensité de main-d'œuvre et de l'innovation technologique.

G. Réunion parallèle sur le sous-thème relatif à l'élimination de la faim [point 7 b) de l'ordre du jour]

1. Contexte

67. Le sous-thème relatif à l'élimination de la faim portait sur l'objectif de développement durable 2, à savoir « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir une agriculture durable », ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Débat et tendances

68. L'Afrique était à la croisée des chemins car elle comptait 8 des 12 pays au monde présentant la plus forte prévalence d'insécurité alimentaire. La pandémie de COVID-19 avait compromis les progrès réalisés jusque-là en matière de sécurité alimentaire. Il était donc impératif de faire face aux répercussions immédiates et à long terme de la pandémie.

69. Malgré les progrès enregistrés en matière de nutrition, l'Afrique n'était pas en passe de parvenir à l'élimination de la faim d'ici 2030, étant donné que la population souffrant de la faim avait augmenté entre 2014 et 2019 et qu'un milliard de personnes n'avaient pas accès à une alimentation saine. De plus, la faible productivité agricole, associée à l'expansion des terres cultivées pour augmenter la production alimentaire, s'était faite au détriment des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement.

70. Il y avait une multitude de menaces imbriquées relatives au climat, aux conflits, aux maladies et parasites transfrontaliers, aux revers économiques, toutes aggravées par la pandémie de COVID-19. En outre, les investissements publics dans l'agriculture étaient faibles et en baisse, malgré l'engagement pris par les États membres de l'Union africaine de les augmenter de 6 %.

3. Messages clefs

71. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent accroître les investissements et l'engagement politique pour progresser vers l'objectif 2 et les aspirations énoncées pour 2025 et 2063, en se concentrant sur trois domaines prioritaires :

i) Relier les acteurs ruraux aux marchés, aux services financiers et à l'innovation en vue de la transformation des zones rurales ;

ii) Assurer le développement durable des systèmes alimentaires, l'adaptation aux changements climatiques et l'infrastructure de préparation ;

iii) Promouvoir le développement du capital humain, en particulier l'apprentissage des enfants, les régimes alimentaires sains et la protection sociale ;

b) La transformation des systèmes alimentaires devrait être concentrée sur la sécurité alimentaire, l'extension des systèmes d'alerte rapide et la création d'écosystèmes résistants en utilisant des approches holistiques, multisectorielles et multipartites ;

c) Les États membres doivent améliorer les chaînes de valeur des produits forestiers pour aider à diversifier les sources d'aliments et de revenus, en utilisant les produits alimentaires disponibles en abondance dans les écosystèmes, au profit des communautés rurales, pour l'essentiel pauvres et en situation d'insécurité alimentaire ;

d) Pour faire face au COVID-19, il est crucial de sauver des vies et des moyens de subsistance grâce à l'aide humanitaire et nutritionnelle ; de soutenir et renforcer la protection sociale ; d'investir dans des systèmes alimentaires résistants et durables afin d'écarter la menace des changements climatiques.

H. Réunion parallèle sur le sous-thème « bonne santé et bien-être » [point 7 c) de l'ordre du jour]

1. Contexte

72. Le sous-thème « bonne santé et bien-être » portait sur l'objectif de développement durable 3, à savoir « Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges », ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Débat et tendances

73. Bien que l'Afrique ait fait des progrès vers la réalisation de l'objectif de développement durable 3, la pandémie de COVID-19 a révélé de vastes vulnérabilités et inégalités dans l'accès aux soins de santé et aux données numériques.

74. La pandémie a aussi mis en évidence la faiblesse des capacités de recherche, de développement et de fabrication pharmaceutique de l'Afrique, notamment en matière de vaccins et de médicaments essentiels. À cet effet, il est nécessaire d'établir une collaboration et un partenariat entre l'Union africaine, les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, les communautés économiques régionales et les gouvernements africains.

75. Les systèmes de santé en Afrique ne sont ni résilients ni adaptés aux

besoins des personnes handicapées.

76. Le déploiement à grande échelle de technologies de santé et de solutions numériques éprouvées offre de grandes possibilités d'accélération des progrès vers l'objectif 3.

3. Messages clefs

77. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres doivent accorder une attention particulière à l'impact de la crise de COVID-19 sur la santé mentale et garantir l'accès à des services et des établissements de soins de santé mentale de proximité de qualité, et prendre l'initiative de mettre fin à la stigmatisation associée aux troubles mentaux ;

b) Il faut que certains services essentiels – notamment l'accès aux services de santé sexuelle et procréative vitaux, la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et la protection des personnes contre ce phénomène – soient prioritaires en tout temps, notamment en temps de crise, de pandémie et d'autres situations d'urgence ;

c) Il est indispensable de mettre en place des structures intersectorielles coordonnées au plus haut niveau de l'État afin que les cibles liées à la santé dans tous les objectifs de développement durable soient suivies et communiquées dans le cadre de mécanismes de responsabilisation, par exemple la feuille de résultats de financement intérieur de l'Union africaine ;

d) L'état de préparation et la fonctionnalité des systèmes de soins de santé, en particulier au niveau primaire, doivent être améliorés afin de fournir des soins intégrés, centrés sur la personne, non discriminatoires, équitables et de haute qualité tout au long du cycle de vie, en particulier pour les communautés rurales et les groupes défavorisés ;

e) Il est urgent d'améliorer l'allocation des ressources pour accélérer l'enregistrement des faits d'état civil et collecter des statistiques d'état civil afin de renforcer la recherche qui éclaire la prise de décision en matière de santé ;

f) Les efforts visant à améliorer la capacité de diagnostic et la sensibilisation doivent être intensifiés afin de remédier au fardeau croissant des maladies non transmissibles et à leur rôle dans l'exacerbation de l'impact du COVID-19.

I. Réunion parallèle sur le sous-thème « Travail décent et croissance économique » [point 7 d) de l'ordre du jour]

1. Contexte

78. Le sous-thème « Travail décent et croissance économique » porte sur l'objectif de développement durable 8, à savoir : « Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

79. La promotion d'un travail décent pour tous, bien qu'ambitieuse, a été considérée comme essentielle pour réaliser d'autres objectifs de développement durable. La forte croissance économique de l'Afrique, bien qu'impressionnante au cours des deux dernières décennies, n'a pas été inclusive ni assez rapide pour absorber la main-d'œuvre en constante augmentation. En conséquence, l'offre de main d'œuvre a dépassé la demande, ce qui a conduit à une situation où même ceux qui ont un emploi vivent dans la pauvreté.

80. Bien que l'Afrique ait atteint des taux de croissance économique plus élevés au cours des deux dernières décennies, le caractère informel des emplois et la pauvreté des travailleurs demeurent. La croissance rapide de la population active se heurte à l'insuffisance du travail offert dans les entreprises et, par conséquent, le chômage et le sous-emploi des jeunes ont augmenté. La réalisation de l'objectif 8 du développement durable a été affectée par la pandémie, accentuant encore les difficultés préexistantes en matière de travail décent.

81. En outre, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes économiques et les difficultés sur le marché du travail, réduit le temps de travail en Afrique de 7,7 % et accru les inégalités, alors que les femmes, les jeunes et le secteur informel continuent de subir le poids et les effets de la pandémie. En tant que telle, la pandémie a également donné l'occasion de créer une croissance riche en emplois, inclusive et durable pour reconstruire en mieux, en facilitant la transformation structurelle et la diversification économique, et en tirant parti des possibilités de libre-échange en Afrique.

2. Débat et tendances

82. Le travail décent a été considéré par les participants comme un élément essentiel à l'éradication de la pauvreté en Afrique. Une plus grande participation des jeunes et des femmes à l'emploi productif est également cruciale pour réaliser un développement plus inclusif et durable.

83. La promotion du travail décent exige une action globale et de grande envergure, des politiques économiques et la nécessité de se concentrer sur la réduction de l'écart entre l'offre et la demande dans la création d'emplois, en soutenant les investissements et en renforçant l'employabilité.

84. Le dialogue social et un environnement permettant aux entreprises de créer des emplois durables sont des facteurs essentiels pour une croissance économique inclusive. Les entreprises ont été fortement touchées par la pandémie de COVID-19 et doivent être incluses dans toutes les interventions afin de garantir un emploi durable en plus de la création d'emplois.

85. Les entreprises du secteur privé et les milieux d'affaires ont été considérés comme des parties prenantes importantes qui devraient participer à la conception et à la mise en œuvre de politiques holistiques et durables afin de créer un environnement commercial fructueux sur tout le continent, tout en augmentant simultanément la création d'emplois et la durabilité de l'emploi.

86. La crise du COVID-19 a également eu un impact négatif sur les moyens de subsistance en Afrique. La croissance économique devrait se traduire par une transformation structurelle et un nouveau contrat social qui inclurait la garantie des droits des travailleurs, l'égalité des sexes, l'inclusion et la protection sociale.

3. Messages clefs

87. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Pour reconstruire en mieux après la pandémie, il faudra des politiques publiques décisives pour accélérer la transformation structurelle et renforcer les capacités de production à long terme de l'Afrique d'une manière qui permette également de tirer parti des possibilités de transition verte ;

b) Un effort politique proactif et concerté doit s'appuyer sur des politiques financières, des politiques monétaires et de taux de change « favorables à l'emploi », l'élargissement de l'assiette fiscale tout en facilitant la mise en conformité de l'administration fiscale, les investissements publics,

les politiques commerciales et d'investissement, le renforcement de l'éducation et de la formation, tout en alignant l'offre de compétences sur les besoins des entreprises, la fiscalité progressive, la hausse des salaires, l'extension des systèmes de protection sociale et le renforcement des institutions du marché du travail et du dialogue social.

J. Réunion parallèle sur le sous-thème « Inégalités réduites »

[point 7 e) de l'ordre du jour]

1. Contexte

88. Le sous-thème « Inégalités réduites » porte sur l'objectif de développement durable 10, à savoir « Réduction des inégalités au sein des pays et entre eux », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Débat et tendances

89. Il a été noté que les inégalités entre les jeunes et le reste de la population se sont accrues. Les préjudices subis par les populations vulnérables à cause du COVID-19 ont été énormes. Les travailleurs à faible revenu qui ne peuvent pas travailler à domicile ont été les plus touchés.

90. Les États membres ont été invités à adopter le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement.

91. L'accès des populations locales à la protection et l'investissement dans la santé, l'éducation et la sécurité, en particulier dans la région du Sahel, ont été jugés essentiels.

92. Les femmes ne doivent pas être laissées pour compte dans l'élaboration des programmes de lutte contre les inégalités.

93. Il faut redoubler d'efforts en ce qui concerne l'égalité d'accès aux vaccins.

3. Messages clefs

94. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres sont instamment invités à :

i) Promouvoir un cadre juridique et politique favorable et encourager la participation de tous et toutes au développement national et local, social et économique ;

ii) Assurer la mise en œuvre des instruments des Nations unies et de l'Union africaine qui soutiennent la protection sociale des populations vulnérables afin de réduire les inégalités entre les pays et en leur sein ;

iii) Améliorer la collecte et l'analyse des données socioéconomiques, et constituer un fonds de données pour orienter les décisions et les efforts ;

iv) Collaborer avec le secteur privé, qui a le potentiel de mener des programmes sur des interventions axées sur les technologies de l'information luttant contre les inégalités d'accès à ces technologies ;

v) Investir dans la recherche et l'innovation pour accroître les capacités de production locales et réduire la dépendance envers les régions développées du monde (par exemple, dans la production de vaccins contre le COVID-19 et d'équipements de protection individuelle).

K. Réunion parallèle sur le sous-thème « Consommation et production durables » [point 7 f) de l'ordre du jour]

1. Contexte

95. Le sous-thème de la consommation et de la production responsables couvre l'objectif de développement durable 12, qui consiste à établir des modes de consommation et de production durables, et les aspirations correspondantes de l'Agenda 2063.

2. Débats et tendances

96. Les participants sont convenus qu'une série d'étapes importantes avaient été franchies sur la voie de la réalisation de l'objectif 12, s'appuyant en cela sur les rapports relatifs à l'indice et aux tableaux de bord de réalisation des objectifs de développement durable en Afrique en 2019 et 2020. Des plans nationaux de consommation et de production durables ont été élaborés et intégrés comme priorités dans les plans nationaux de développement d'un certain nombre de pays pilotes.

97. Nombre d'initiatives ont été prises à cette fin et les conventions multilatérales qui leur sont associées ont été largement ratifiées.

98. Des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation d'autres objectifs de développement durable qui présentent des synergies avec l'objectif 12.

99. Des difficultés majeures ont été relevées : limites inhérentes aux données, manque de ressources financières, insuffisance de volonté politique et faiblesse du cadre institutionnel, toutes choses aggravées par la pandémie de COVID-19.

100. Une série de mesures correctives ont été proposées dans les messages clefs pour aider à progresser plus rapidement dans la réalisation de l'objectif 12.

3. Messages clefs

101. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les États membres devraient renforcer les mesures visant à établir des économies vertes inclusives et des modes de consommation et de production durables, notamment par l'adoption du télétravail et de procédures plus écologiques de passation des marchés publics ;

b) La circularité de l'économie bleue et l'accès aux financements verts devraient stimuler les capacités d'innovation des petites et moyennes entreprises et accélérer leur transition vers l'économie verte ;

c) Il conviendrait de renforcer les mesures de sensibilisation et d'éducation pour inciter les jeunes à adopter des modes de vie durables ;

d) Il serait bon de promouvoir une production plus propre et économe en ressources, notamment en favorisant le développement d'entreprises vertes pour améliorer la productivité et la compétitivité en Afrique ;

e) La CEA devrait renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine, et encourager ainsi les liens de coopération entre la Commission et d'autres entités des Nations Unies ;

f) Il conviendrait de redoubler d'efforts pour tirer parti du potentiel que représentent la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres initiatives positives lancées sur la scène internationale ;

g) Les États membres devraient prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir une production et une consommation durables, notamment en

établissant des liens entre les petits exploitants agricoles et les marchés, en soutenant davantage la diversification des systèmes de production et en garantissant la sécurité des droits fonciers et autres ;

h) Avec l'appui des partenaires de développement, les États membres devraient prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la pérennité des économies océaniques.

L. Réunion parallèle sur le sous-thème « Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique » [point 7 g) de l'ordre du jour]

1. Contexte

102. Le sous-thème des mesures relatives à la lutte contre le changement climatique porte sur l'objectif de développement durable 13, à savoir « Prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs effets », et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Débats et tendances

103. Il a été noté que les changements climatiques affectent de manière disproportionnée le continent africain et le secteur agricole, dont l'Afrique est fortement tributaire. Les projections ont montré que les incidences sur les économies augmenteraient avec le temps, exacerbant les vulnérabilités actuelles. Le continent a toutefois été confronté à de nombreux défis qui ont entravé l'action climatique et le développement durable, notamment la faiblesse des capacités et les difficultés d'accès au financement de l'action climatique.

104. La Banque africaine de développement a estimé que le besoin d'adaptation aux changements climatiques était compris entre 7 et 14 milliards de dollars par an. Bien que le financement de l'action climatique ait considérablement augmenté en Afrique, cela n'a pas suffi à combler l'énorme fossé financier.

105. Les chocs climatiques entravent le développement durable des pays – c'est pourquoi il est prioritaire de réduire la vulnérabilité sur le terrain et de renforcer la résilience des personnes et des communautés.

106. Il est nécessaire de relever le défi de l'accès à l'énergie. Il s'agit non seulement d'une question de remplacement des sources d'énergie (énergies renouvelables), mais également d'une question de gouvernance liée au fait de savoir qui a accès à l'énergie.

107. L'Afrique a un rôle important à jouer pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le continent travaille au renforcement de la résilience, notamment par la protection et la création de puits de carbone.

3. Messages clefs

108. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Le continent doit investir dans l'information sur les risques climatiques et les solutions numériques, afin d'améliorer l'utilisation des technologies dans la production de services d'information sur le climat adaptés et intégrés pour l'adoption et l'utilisation par les communautés d'utilisateurs finaux ;

b) Les gouvernements doivent promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société, qui garantira le développement et la mise en œuvre avec cohérence de stratégies de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets,

dotées de financements adéquats. Des efforts supplémentaires devront être déployés afin que ces stratégies s'appuient sur l'estimation des risques et que des cadres adéquats soient mis en place pour renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisque ;

c) Les actions en faveur du climat doivent être justes et inclure les communautés locales et les jeunes. Les pays doivent veiller à ce que les jeunes soient impliqués de manière significative dans la conception et la mise en œuvre de l'action climatique en fonction de leurs qualifications et de leurs compétences ;

d) Il convient de donner la priorité aux solutions basées sur la nature, notamment le reboisement et la protection des tourbières, en reconnaissance des avantages environnementaux, sociaux et économiques de cette approche, et pour contribuer à renforcer la résilience. Les expériences et les bonnes pratiques, comme l'exemple du bassin du Congo, devraient être partagées dans toute l'Afrique ;

e) Il sera essentiel dans les années à venir, quand la dette atteindra des niveaux records, de protéger le climat et la biodiversité. Échanger de la dette contre la protection de la nature et du climat permet d'améliorer la soutenabilité de la dette, ce qui pourrait profiter aux deux programmes ;

f) Le COVID-19 accroît la vulnérabilité des jeunes. La plupart des activités de renforcement des capacités ont été annulées ou reportées ;

g) Le rôle des jeunes n'est pas pleinement reconnu, et les jeunes devraient être inclus dans la planification et la formulation des politiques.

M. Réunion parallèle sur le sous-thème : Paix, justice et institutions efficaces [point 7 h) de l'ordre du jour]

1. Contexte

109. Le sous-thème « Paix, justice et institutions efficaces » couvrait l'objectif 16 du développement durable, à savoir promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, assurer l'accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux, ainsi que les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

2. Débat et tendances

110. Il a été noté que l'épidémie de COVID-19 avait compromis la paix aux niveaux mondial, régional, national, infranational et local. Dans ce contexte, l'Objectif 16 était d'une importance capitale en tant que fondement et catalyseur de la réalisation d'autres objectifs et crucial pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

111. Sans gouvernements et institutions capables, responsables, inclusifs et participatifs, il était impossible de s'attaquer aux pandémies et aux autres défis contemporains et émergents et de mieux progresser de manière efficace. Des institutions fortes sont nécessaires pour garantir les obligations en matière de droits de l'homme et la bonne gouvernance.

112. Bien que des améliorations aient été apportées dans les domaines de l'État de droit, de la participation, des droits, de la transparence et de la responsabilité, ces avancées ont été entamées par la prévalence des conflits, des troubles civils et du terrorisme dans plusieurs pays.

113. Les réponses à la pandémie COVID-19 ont mis en évidence le caractère secret et opaque des institutions publiques et de leurs processus de décision et

de responsabilité, en particulier dans les situations d'urgence.

114. L'insécurité, les conflits sociaux, les arrestations arbitraires, les tensions politiques et les émeutes continuaient de sévir sur le continent. Le crime organisé, l'extrémisme et la violence étaient des problèmes persistants et parfois de plus en plus graves.

115. Alors que la confiance dans le système judiciaire et la participation s'est améliorée, l'espace de la société civile continuait de se rétrécir et des problèmes persistaient avec les personnes déplacées, aggravant les tendances régressives en matière de liberté d'association et de réunion, de droits et libertés civils et de liberté d'expression. En outre, la corruption et les flux financiers illicites avaient continué de poser des problèmes.

116. Une proportion importante de la population africaine vivait encore sous des lois oppressives qui ne respectaient pas les normes internationales en matière de droits de l'homme et n'avait pas accès à des services juridiques pour résoudre ses problèmes.

117. La mise en œuvre accélérée de l'Objectif 16 nécessitait un engagement, une implication et une collaboration solides de la part de plusieurs parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que l'utilisation de données normalisées et fiables. Elle nécessitait également des dirigeants visionnaires et engagés, ainsi que des approches associant l'ensemble de l'administration et de la société.

3. Messages clefs

118. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les pays africains doivent encourager le leadership politique et la participation significative des parties prenantes dans les processus de planification, de prise de décision, de suivi et d'établissement de rapport relatifs aux objectifs de développement durable ;

b) Afin de ne laisser personne de côté, les États membres doivent fournir des ressources adéquates pour renforcer leur capital humain et leurs systèmes de collecte de données ventilées, de suivi et d'évaluation et doivent rendre compte des ressources déployées ostensiblement dans la poursuite des objectifs de développement durable ;

c) Les États membres africains, de concert avec les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, devraient renforcer la capacité de leurs institutions à adopter une approche du développement fondée sur les droits de l'homme et à intégrer les normes et standards internationaux et régionaux en matière de droits de l'homme ;

d) Afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, les États membres africains devraient travailler avec des partenaires tels que la Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres parties pour protéger la sécurité financière de l'Afrique en freinant les flux financiers illicites, y compris la corruption, afin d'accroître la disponibilité des ressources nationales ;

e) Pour mieux reconstruire et avancer vers une Afrique résiliente et verte, il faut des institutions fortes qui garantissent le respect des obligations en matière de droits de l'homme et la bonne gouvernance, assorties d'approches innovantes de la gouvernance telles que les technologies qui facilitent la gouvernance électronique.

N. Réunion parallèle sur le sous-thème des partenariats [point 7 i) de l'ordre du jour]

1. Contexte

119. Le sous-thème des partenariats couvrait l'objectif 17 du développement durable, relatif à la revitalisation des partenariats pour promouvoir la reprise post-pandémique : reconstruire en mieux et accélérer la réalisation du développement durable.

2. Débat et tendances

120. La pandémie de COVID-19 a entraîné un grave ralentissement économique, une hausse du chômage et une baisse des revenus sur le continent. Les sources de financement extérieur dont dépendent les économies africaines ont été gravement touchées par la pandémie. Les recettes publiques et les recettes fiscales sont restées faibles, la dette, la corruption et les flux financiers illicites ont continué d'entraver la mobilisation de ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable.

121. La pandémie a montré la nécessité pour les pays de s'employer davantage à promouvoir la science, la technologie et l'innovation, tant sur le plan politique que pratique. Certes, elle a donné à la communauté internationale une occasion unique de procéder à des transferts de technologies et à la recherche-développement en collaboration, mais l'Afrique est largement absente des équipes qui mettent au point les vaccins. La faiblesse des investissements consacrés à la recherche-développement, l'insuffisance de capital humain et de capacités de production de haute technologie dans l'industrie manufacturière restent des contraintes majeures sur le continent.

122. Les investissements publics, y compris les investissements anticycliques, orientés vers des investissements qui favorisent la croissance pourraient aider les économies à se redresser plus rapidement une fois que la pandémie sera sous contrôle.

123. Des mesures ont été arrêtées pour réduire les coûts d'emprunt des organismes souverains et les ministères et les États ont été priés de faire tomber les barrières institutionnelles et de favoriser la création d'alliances entre administrations publiques, entités privées, titulaires de droits et mécanismes de responsabilité, pour mieux évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme et assurer une reconstruction post-pandémique durable.

124. Au nombre des moyens disponibles pour aider à la reprise après la pandémie, l'attention a été appelée, d'une part, sur des instruments financiers et des investissements publics particuliers, y compris les investissements anticycliques, d'autre part, sur l'importance de la gestion budgétaire.

125. Les gouvernements africains exploitent diverses possibilités de transformation numérique et utilisent des technologies innovantes, notamment l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs, en particulier pour le développement de villes intelligentes.

126. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable 17 de plusieurs façons : suppression des droits de douane, développement de chaînes de valeur, création d'une union douanière africaine et autres mesures.

127. Le recours au numérique a permis aux prestataires de services de renforcer des capacités d'atteindre un plus grand nombre de pays et de bénéficiaires et d'accroître ainsi la participation des femmes.

3. Messages clefs

128. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les partenaires de développement internationaux devraient renforcer les mécanismes de coopération multilatérale, verser intégralement et en temps voulu les contributions financières qu'ils ont promises et honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement ;

b) Les économies africaines devraient renforcer la mobilisation des ressources intérieures en favorisant le développement des marchés de capitaux, en comblant les lacunes des politiques administratives et fiscales et en luttant contre les flux financiers illicites ;

c) L'Afrique devrait investir davantage dans la recherche-développement, les infrastructures et le développement du capital humain ;

d) La création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait stimuler le commerce intra-africain, favoriser l'industrialisation et faciliter l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale, leur permettant ainsi de se remettre facilement de la pandémie de COVID-19 ;

e) L'Union africaine, le système des Nations Unies, les communautés économiques régionales et les États membres doivent tous prendre des mesures pour renforcer la capacité des pays à utiliser efficacement les technologies novatrices et les mégadonnées dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs priorités de développement.

f) Le système des Nations Unies pour le développement devrait forger des partenariats plus solides en Afrique et au-delà pour tirer parti de l'expertise et des capacités des acteurs concernés du développement durable ;

g) Les pays africains devraient promouvoir les réseaux professionnels de femmes et assurer la participation pleine et active des femmes à la réalisation des objectifs de développement durable.

O. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au service d'une reprise résiliente et durable après la crise du COVID-19 et pour réaliser les objectifs de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]Contexte

129. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au Forum ont examiné l'effet de levier de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour une reprise résistante et durable après la crise du COVID-19 et pour réaliser les objectifs de la Décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable en Afrique. Les panélistes ont examiné les moyens par lesquels l'Afrique pourrait mieux se remettre de la pandémie de COVID-19 en exploitant la science, la technologie et l'innovation.

2. Débat et tendances

130. Les panélistes ont noté l'importance des droits de propriété intellectuelle pour le commerce, l'investissement et le développement industriel, stimulant l'innovation, promouvant l'esprit d'entreprise et renforçant la fabrication. Des droits de propriété intellectuelle excessivement larges et exclusifs pourraient toutefois étouffer l'innovation, tuer la concurrence et faire monter les prix.

131. Les participants ont identifié une série de difficultés auxquelles l'Afrique est confrontée dans ce domaine, pour lesquels le continent a besoin d'un soutien

pour la formulation des politiques, la mise en place de cadres juridiques et le renforcement des capacités.

132. Il convient d'investir davantage dans les établissements d'enseignement supérieur afin de générer des compétences essentielles, en tirant parti de la jeunesse du continent.

133. Les mesures que l'Afrique doit prendre pour exploiter la science et la technologie afin de répondre à ses besoins de développement ont été identifiées.

134. Les pays africains doivent veiller tout particulièrement à ne pas s'enfermer dans des modèles économiques d'extraction des ressources basés sur des actifs et des technologies qui risquent d'être dépassés ou mis au rebut.

135. Des volets relatifs à la science, à la technologie et d'innovation devraient être intégrées dans toutes les politiques et stratégies sectorielles, y compris dans des domaines tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'environnement, afin de garantir leur contribution au développement et à la réalisation des objectifs de développement durable.

3. Messages clefs

136. À l'issue des débats, les participants se sont accordés sur les messages clefs suivants :

a) Les pays sont encouragés à accroître les investissements dans la science, la technologie et l'innovation, en allouant davantage de fonds au développement, en réduisant les flux financiers illicites et en prenant d'autres mesures nécessaires, afin de renforcer l'éducation et la santé, qui revêtent une telle importance pour le développement du capital humain ;

b) Les pays devraient également accroître leurs investissements en faveur du développement du capital humain, dont l'importance a été mise en évidence par la pandémie mondiale de COVID-19 ;

c) Des stratégies devraient être élaborées pour utiliser des actifs majeurs tels que l'énergie et les technologies de l'information et de la communication comme catalyseurs du développement technologique et de l'industrialisation, en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine, en renforçant les institutions et en exploitant la technologie et l'innovation ;

d) L'Afrique doit donner la priorité aux stratégies de développement à faible intensité de carbone, en tirant parti de ses ressources naturelles et en créant des chaînes de valeur par l'adoption de technologies et de compétences appropriées pour optimiser les possibilités économiques ;

e) Il est nécessaire de tirer parti des partenariats et d'en créer d'autres en renforçant les infrastructures numériques et énergétiques, afin de permettre aux gens d'apprendre et de travailler partout ;

f) Les pays et le secteur privé devraient travailler ensemble pour mettre au point des modèles de financement novateurs et inclusifs pour la science, la technologie et l'innovation, qui stimuleront l'esprit d'entreprise et favoriseront les innovations et le développement industriel ;

g) Les pays devraient mettre en œuvre des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation pour accélérer la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

Annexe

Déclaration de Brazzaville

Nous, ministres et hauts responsables africains chargés de l'environnement et du développement durable, des finances et du développement économique, du développement social, de l'agriculture, de l'éducation, de la justice, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres des délégations des parlements des États membres de l'Union africaine et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

Réunis en virtuel et présentiel à Brazzaville du 1^{er} au 4 mars 2021 à l'occasion de la septième édition du Forum régional africain pour le développement durable sous le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 » et placé sous le parrainage de Son Excellence Monsieur Denis SASOU NGUESSO, Président de la République du Congo,

Exprimons nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement qui a bien voulu abriter le Forum, assurant de la sorte toutes les conditions de réussite de ses travaux qui ont permis d'engager un débat fructueux et de qualité sur le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, d'échanger des expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clés visant à accélérer la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Considérant que les impacts sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 pourraient compromettre l'atteinte des objectifs de développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés,

Considérant le rôle crucial que joue l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier dans la régulation du climat mondial grâce à la forêt du bassin du Congo qui représente le deuxième poumon écologique mondial,

Invitons les partenaires au développement à mobiliser les financements nécessaires pour rendre opérationnel le « Fonds bleu pour le bassin du Congo » afin d'appuyer les pays membres de la Commission Climat du bassin du Congo à concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique.

Exhortons la communauté internationale à accompagner les initiatives de conservation et de préservation des tourbières de la cuvette centrale du bassin du Congo qui séquestre près de 30 milliards de tonnes de carbone contribuant au maintien de l'équilibre climatique mondial.

Appelons tous les pays africains à redéfinir et développer des modèles économiques intégrant la protection des ressources naturelles, la promotion des énergies renouvelables, la mise en place des infrastructures verte et résilientes et la numérisation inclusive, axés sur une prise de conscience de la valeur de notre capital humain,

Appelons tous les pays africains à exploiter la science, l'innovation et les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle ou la chaîne de blocks pour opérer un changement transformateur nécessaire au cours des dix prochaines années en vue de la réalisation des objectifs de développement durable,

Appelons tous les pays à mettre en œuvre les messages clés du Forum,

Demandons au Gouvernement de la République du Congo de présenter les messages clés au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable qui sera organisé sous les auspices du Conseil économique et

social lors de sa réunion prévue à New York du 6 au 15 juillet 2020, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, et dans divers forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de préconiser une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
